



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme FABRE Nathalie, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène, Mme Juliette OLIVIER et Mme Emmanuelle MARTIN.

Absent excusé : M. ROSE Hermand.

Procuration : M. ROSE Hermand a donné procuration à M. DURAND Jean Roger.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Huguette ANJOLRAS.

OBJET : N° 2024 – 029 : DESIGNATION D'UN MEMBRE AUX COMMUNES FORESTIERES (COFOR)

Monsieur le Maire, rappelle l'importance des surfaces boisées situées sur le territoire et l'enjeu de travailler sur cette thématique, au regard notamment des risques incendies très importants.

L'association des Communes Forestières existe en Ardèche depuis 2012, à l'initiative du Conseil Départemental. Les objets de cette association sont de :

- Fédérer les collectivités forestières
- Agir au service des élus
- Affirmer la force d'un réseau
- Garantir une gestion durable
- Développer les partenariats
- Former et informer les adhérents
- Développer les territoires forestiers
- Concerter et rassembler
- Construire en bois local
- Favoriser le bois énergie

La communauté des communes du Val de Ligne adhère à l'association et a désigné Madame Isabelle LEPVRIER pour la commission agricole et sylvicole.

Monsieur le maire propose de désigner le même représentant, à savoir Mme Isabelle LEPVRIER, qui sera invité à siéger pour les forêts.

Mme Claudine FOURNET propose sa candidature.

Monsieur le Maire mets au vote à la main levée :

- Vote pour Mme FOURNET : 5 voix
- Vote pour Mme LEPVRIER : 14 voix

Madame Isabelle LEPVRIER, est élue en tant que membre aux Communes Forestières (COFOR)

Nombre de conseillers en exercice :	19	Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
Nombre de présents:	18	Au registre suivent les signatures
Nombre de votants:	19	Pour extrait certifié conforme
Pour :	14	A Largentière, le 10 Juin 2024,
Contre :	05	Le Maire,
Abstention :	00	
La Secrétaire de séance		

Huguette ANJOLRAS



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.